

De : [Accès à l'information - Montérégie](#)
A : sblondin@sanexen.com
Objet : Demande d'accès à l'information n° 200777912 - Courriel réponse
Date : 23 novembre 2021 12:53:00
Pièces jointes : [Lettre du 2018-07-05 biffé.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 17 novembre dernier, concernant un site sis au 3125, Joseph-Simard à Sorel-Tracy (lot 6 071 192)

Le document visé par votre demande est accessible et joint au présent courriel

Toutefois, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie

Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques

201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607

Télécopieur 450) 928-7755

www.environnement.gouv.qc.ca

PAR COURRIER ET COURRIEL

Longueuil, le 5 juillet 2018

Articles 53-54 de la L.A.D.

AbsoTechno inc.
3125, rue Joseph-Simard
Sorel-Tracy (Québec) J3R 0E3
france@absotechno.com

N/Réf. 7610-16-01-0521201
401708489

Objet : Demande d'avis de cession d'autorisation ministérielle – Exploitation d'un procédé d'équipements électriques et électroniques en fin de vie utile pour en permettre le recyclage – 3125, rue Joseph-Simard – Sorel-Tracy

Madame,

Nous avons bien reçu votre avis de cession transmis au Ministre le 30 avril 2018 afin de l'informer de la cession du certificat d'autorisation concernant le projet cité en objet. À partir du 30 mai 2018, l'autorisation identifiée à la première page de votre lettre d'avis de cession, octroyée initialement à Recyclo-Centre inc. (Division Recyclo-Environnement) sera dorénavant réputée être cédée à Absolu technologie de recyclage inc.

Prenez note que le nouveau titulaire d'autorisation se verra attribuer les mêmes droits et obligations que le titulaire précédent. Par le fait même, le nouveau titulaire se doit de se conformer aux obligations légales prévues par toute autre loi ou par tout autre règlement fédéral, provincial ou municipal.

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec Monsieur Yvon Goulet, au 450 928-7607, poste 279, ou par courriel à yvon.goulet@mddelcc.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le directeur régional – Secteur industriel et
responsable du Pôle industriel,

ORIGINAL SIGNÉ

PB/JA/

Paul Benoît

c. c. Recyclo-Centre inc. (Division Recyclo-Environnement)